



Règlement intérieur

Association Villeneuve lez Jeux

Toutes les personnes souhaitant accéder aux évènements ludiques sont considérées comme des joueurs.

Modalité de participation aux évènements ludiques

Les personnes sont considérées comme adhérentes lors du règlement de la cotisation. Cette cotisation est valable jusqu'à 13 mois de septembre à septembre inclus. Les joueurs mineurs entre 6 et 16 ans peuvent participer aux évènements ludiques accompagnés d'un adulte. Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas autorisés sauf en cas d'évènements exceptionnels le précisant. Suite à ces évènements exceptionnels, une dérogation pourra être attribuée aux enfants de moins de 6 ans pour assister aux évènements réguliers, par le conseil d'administration.

Les joueurs mineurs de plus de 16 ans peuvent assister aux évènements ludiques non accompagnés mais restent sous la responsabilité de leur responsable légal.

Les personnes non membres peuvent participer aux évènements "Tous publics" sous réserve de s'acquitter d'un droit d'entrée de 3€ par personne. Les sommes acquittées seront déduites d'une éventuelle cotisation pour la même année, le cas échéant.

Les sessions "jeux initiés" ou "jeux experts" sont accessibles uniquement aux adhérents pour des questions d'organisation et d'animation. La participation se fait après inscription préalable à chacune d'entre-elles selon des modalités précisées par les organisateurs en accord avec le conseil d'administration. Une unique session d'essai pourra être réalisée pour les non-membres moyennant le montant du droit d'entrée mentionné plus haut, déductible d'une éventuelle cotisation ultérieure pour la même année.

Une buvette payante pourra être mise en place.

Les joueurs s'engagent à prendre soin des jeux mis à disposition. Toute détérioration, pièce manquante,... devront être immédiatement signalés au membre de l'association responsable de l'évènement.

Prêt des jeux

Les jeux de l'association sont un bien commun à tous les joueurs de la ludothèque ! Des jeux sont également mis à disposition par des joueurs de l'association : un soin particulier devra leur être apporté.

Prenez soin des jeux que vous empruntez : vérifiez le contenu, jouez sur un espace adapté et propre, ne rien coller, ni inscrire sur les boîtes et les jeux, ne pas consommer de boisson ou de nourriture à côté des jeux.

Modalités

Les joueurs membres de l'association pourront emprunter au maximum 3 jeux entre deux évènements ludiques de jeux tous publics. Le nombre de jeux empruntables est étendu à 5 jeux pour la période estivale, qui permet d'emprunter en juin pour un retour attendu au plus tard à la première session de septembre.

En cas de retard excessif (retard de 3 sessions de jeux tous publics) pour retourner les jeux empruntés, des pénalités de retard de 2€ par jeu seront appliquées en cas de non restitution et ce, lors de chaque survenue d'évènement ludique de jeux tous publics.

De plus, une caution de 50€ sera demandée par chèque. Ce chèque à l'ordre de "Villeneuve Lez Jeux" ne sera pas encaissé et sera restitué au retour des jeux ou à la fin de la période d'adhésion.

Le départ

L'emprunteur doit :

- s'assurer que les jeux choisis sont complets et en bon état
- faire enregistrer les jeux choisis.

Si aucune remarque n'est enregistrée, le jeu est considéré comme complet et en bon état.

Le retour

Il est indispensable de vérifier leur contenu avant leur retour à la ludothèque.

Toute détérioration devra être signalée. Aucune réparation ne doit être effectuée sur les jeux.

En cas de pièce cassée ou définitivement perdue mais remplaçable, soit l'emprunteur procède directement à son remplacement (pièce d'origine ou strictement identique), soit la ludothèque procède à son remplacement au frais de l'emprunteur (5€ ou coût réel si les frais de remplacement sont supérieurs à 5 €).

En cas de perte d'un jeu, d'une pièce irremplaçable qui rend le jeu inutilisable ou de détérioration d'un jeu, l'emprunteur doit assurer son remplacement ou le rembourser au prix d'un jeu neuf.

Montant des cotisations

Le joueur pourra participer à tous les rassemblements organisés par l'association et pourra, le moment venu, emprunter des jeux en suivant le règlement intérieur. Le montant de cotisation annuelle (couvrant de septembre à septembre inclus) est de 25€ pour l'adhérent principal + 5€ par adhérent supplémentaire du même foyer.

A compter du 1er mars la cotisation est réduite à 15 € pour l'adhérent principal et 3€ par adhérent supplémentaire du même foyer. Si l'adhérent choisit ce tarif préférentiel, seuls les droits d'entrée aux sessions à partir du 1er mars pourront être déduits, pas ceux datant d'avant le 1er mars.

Droit de vote

Lors de l'assemblée générale annuelle, une élection du bureau sera réalisée. Les adhérents de plus de 16 ans ont le droit de vote. Chacun pourra exprimer 1 voix.

Respect d'autrui et des locaux

La vie collective et le respect des droits et des libertés respectifs impliquent le respect des règles de politesse, de courtoisie et de convivialité. De même, chaque personne présente devra veiller à ne pas nuire à la propreté des locaux et respecter le mobilier mis à disposition. Tout non-respect de ces règles élémentaires pourra conduire à l'expulsion ponctuelle (décision prise dans l'immédiat par la personne responsable de l'événement) ou définitive (décision prise à posteriori par le conseil d'administration de l'association).

Droit à l'image

Au moment du paiement du droit d'entrée ou de sa cotisation, le joueur accepte que son image soit utilisée à des fins de promotion de l'association. En revanche, si celui-ci ne désire pas apparaître dans cette promotion, il devra le rappeler au membre de l'association responsable de l'événement lors de chacune de ses arrivées aux événements.

RGPD

Un fichier des coordonnées des membres ainsi que des personnes souhaitant y être inscrites afin de participer aux événements ludiques sera tenu à jour par le conseil d'administration. Toutes personnes conservent le droit de rectification ou suppression par simple e-mail à villeneuve.lez.jeux@gmail.com.

Application du règlement

Tous joueurs participant aux événements ludiques ou membres de l'association s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.

Date et signature de l'adhérent et de tous les adhérents supplémentaires :